

RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

Licence Domaine: Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives Mention : Management du Sport

(cadre 2) Autorité responsable de la certification

Sera complété par la DGESIP afin d'indiquer les universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention

Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)

Recteur de l'académie, chancelier des universités ; Président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau II (Nomenclature de 1967)

Code NSF

335w Animation sportive, culturelle et de loisirs (commercialisation),

411z Pratiques sportives (y compris: arts martiaux).

Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)

Le titulaire d'une licence mention 'STAPS : management du sport a vocation à assurer des fonctions de gestion et de développement au sein de structures publiques ou privées accueillant des pratiquants. Il exerce des missions de management auprès des structures dans lesquelles il travaille. S'appuyant sur une expertise professionnelle, sportive et scientifique pluridisciplinaire, les activités du titulaire se déclinent comme suit :

- Usages digitaux et numériques
- Exploitation de données à des fins d'analyse
- Expression et communication écrites et orales
- Positionnement vis à vis d'un champ professionnel
- Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle structurée »
- Analyse d'une situation relative à l'activité physique/ou et sportive d'un groupe de sujets, de consommateurs et d'une organisation
- Élaboration et planification de projets et de programmes, visant la transformation d'une situation relative aux activités physiques et sportives
- Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive tout public en situation de face à face pédagogique
- Ingénierie et management de projets sportifs
- Coordination d'une structure d'APSA et accompagnement de sa stratégie de développement

Compétences ou capacités évaluées

Bloc 1 : 6LT-1001-Usages digitaux et numériques

1. Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information
- 2- Utiliser les outils numériques pour gérer la structure et mettre en place des outils de communication interne.
3. Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour améliorer et développer la communication externe
- 4- Utiliser les outils digitaux et numériques pour faire des évaluations et des diagnostics des capacités des publics et des situations.
5. Recenser, analyser et suivre l'évolution des capacités, des attentes et motivations des personnes accueillies ou potentielles, à l'aide des outils numériques.
6. Réaliser des études statistiques en vue de leur diffusion.
7. Procéder à une veille numérique (définition des priorités de veille, réaliser de la curation) en vue de développer ses propres compétences d'analyse de l'écosystème sportif et du système économique correspondant

Bloc 2 : 6LT-2001-Exploitation de données à des fins d'analyse

- 2-1. Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet sur le sport, la société et la performance
- 2-2. Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs dans le champ du sport, du tourisme, de l'industrie et des articles de sport
- 2-3. Exploiter - Identifier, sélectionner et mobiliser - diverses ressources spécialisées pour analyser l'environnement professionnel et documenter un sujet sociétal dans le champ du sport, de l'économie et de l'activité physique.
- 2-4. Utiliser, adapter et construire des outils d'observation et de recueil de données quantitatives et qualitatives sur les situations sportives et sur le système économique et institutionnel correspondant en vue de les exploiter pour évaluer et déterminer des axes d'intervention managériales
- 2-5. Analyser et interpréter les situations ainsi que les attentes des publics afin de déterminer ultérieurement des objectifs d'évolution et de transformation.
- 2-6. Analyser et interpréter les situations ainsi que les conduites des acteurs afin de déterminer ultérieurement des objectifs d'évolution et de transformation.
- 2-7. Développer une argumentation avec esprit critique sur les politiques sportives.
- 2-8. Développer une argumentation avec un esprit critique sur la pertinence d'un projet managérial en cours ou d'un projet de développement

Bloc 3 : 6LT-3001-Expression et communication écrites et orales

- 3-1. Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française pour présenter une production et/ou argumenter un point de vue.
- 3-2. Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française pour rédiger des documents de communication et des argumentaires en direction de décideurs
- 3-3. Adopter une posture adaptée à la situation et communiquer à l'aide de différents supports pour présenter des productions et/ou s'adapter à un public.
- 3-4. Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales d'une langue étrangère dans le champ du sport pour échanger sur les registres métiers de sa structure en utilisant un langage technique précis

Bloc 4 : 6LT-4001-Positionnement vis à vis d'un champ professionnel

- 4-1. Identifier et situer les champs professionnels du sport, de l'animation, de l'éducation, de la santé, du bien-être, du loisir et du tourisme, de l'industrie et des articles de sport ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- 4-2. Exploiter - Identifier, sélectionner et mobiliser - diverses ressources spécialisées pour analyser l'environnement professionnel et documenter un sujet sociétal dans le champ du sport, de l'économie et de l'activité physique.
- 4-3. Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- 4-4. Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de développement et de promotion de la structure sportive à l'externe
- 4-5. Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs dans le champ du sport, du tourisme, de l'industrie et des articles de sport
- 4-6. Problématiser son action, en adoptant une pratique réflexive, au regard des caractéristiques du champ professionnel et de son environnement social, politique, économique et institutionnel, afin de formaliser son expérience et son projet professionnel.

Bloc 5 : 6LT-5001-Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

- 5-1. Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- 5-2. Mettre en œuvre des projets et participer au développement économique et politique des secteurs d'intervention.
- 5-3. Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale de toute action éducative et les règles de l'engagement professionnel
- 5-4. Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- 5-5. Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

Bloc 6 « Analyse d'une situation relative à l'activité physique/ou et sportive d'un groupe de sujets, de consommateurs et d'une organisation

- 6-1. Analyser l'activité d'une personne ou d'un groupe en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les activités physiques et/ou sportives (AP/S), la motricité spécifique ainsi que l'environnement physique, institutionnel, social et humain.
- 6-2. Mobiliser une culture technique, pratique, technologique dans différents groupements d'activités pour comprendre les obstacles à la pratique et envisager leur intérêt dans le cadre d'un projet
- 6-3. Diagnostiquer l'offre de la structure au regard de l'analyse du secteur économique, du système sportif et des formes de pratiques émergentes et/ ou à forte valeur ajoutée, en mobilisant des modèles théoriques et méthodologiques.
- 6-4. Assurer le suivi du diagnostic en utilisant des outils et techniques d'analyse des activités de la structure (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats).
- 6-5. Justifier la pertinence de son offre ou des projets proposés auprès des acteurs concernés.

Bloc 7 "Élaboration et planification de projets et de programmes, visant la transformation d'une situation relative aux activités physiques et sportives" (personne ou structure)

- 7-1. Concevoir et formaliser des projets d'action au sein d'une structure pour dynamiser son projet et/ou pour la transformation d'une situation diagnostiquée.
- 7-2. Choisir et mettre en œuvre les techniques pertinentes à la transformation visée.
- 7-3. Articuler l'offre de pratiques d'une structure en s'assurant de son adéquation avec les caractéristiques des publics et des marchés en utilisant des outils et techniques dédiées.
- 7-4. Formaliser des infléchissements possibles des orientations d'une structure ou d'un projet et en envisager les principales étapes de mise en œuvre

7-5. Prévoir et problématiser ses actions et ses interventions en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les activités sportives ainsi que l'environnement physique, institutionnel, politique, économique et social du système sportif et de loisir.

Bloc 8 " Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive tout public en situation de face à face pédagogique "

- 8-1. Assurer la sécurité des individus et des groupes.
- 8-2. Animer et mobiliser les pratiquants pour un investissement optimal et des progrès, en fonction de leur profil.
- 8-3. Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif.
- 8-4. Appliquer un cadre d'analyse (notamment pédagogique et didactique) pour construire et adapter son intervention.
- 8-5. Mobiliser une expérience approfondie de la pratique des APS et l'analyse de cette expérience pour conseiller les pratiquants

Bloc 9 " Ingénierie et management de projets sportifs "

- 9-1. Participer et/ou concevoir, promouvoir un projet évènementiel.
- 9-2. Gérer au quotidien les ressources matérielles et financières nécessaires au projet,
- 9-3. Organiser et animer un espace pour mettre en œuvre une relation client/usager de qualité,
- 9-4. Optimiser l'utilisation des équipements sportifs en assurant la sécurité des publics.
- 9-5. Accueillir le public et organiser son fonctionnement en toute sécurité

Bloc 10 "Coordination d'une structure d'APSA et accompagnement de sa stratégie de développement"

- 10-1. Accompagner la stratégie de développement et la décliner en plans d'action opérationnels,
- 10-2. Mettre en œuvre le projet de la structure en mobilisant les outils dédiés (marketing, RH, droit, comptabilité, ...),
- 10-3. Promouvoir l'identité de la structure sportive dans son environnement,
- 10-4. Évaluer l'efficacité des plans d'action et les ajuster au regard des pratiques émergentes, des innovations et de la dynamique du marché.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités (*5 maximum à présenter sous forme de liste avec tiret*)

- privé non marchand
- privé marchand
- public

Mots clefs des secteurs accessibles (en majuscule séparés par un ;)

SPORT FEDERAL ; COMMERCE ; LOISIR SPORTIF ; TOURISME SOCIAL ET FAMILIAL; SPORT PROFESSIONNEL

Types d'emplois accessibles

Mots clefs des emplois accessibles (en majuscule séparés par un ;)

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :

G1204 : Éducation en activités sportives

G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

Réglementation d'activités

Articles L212-1 du Code du sport et R212-89 du Code du sport.

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011).

Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement
En contrat d'apprentissage	X		
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		
Par candidature libre		X	
Par expérience	X		Le jury est composé de 5 membres dont 3 enseignants chercheurs et 2 professionnels.

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)

Selon les parcours types suivis ou/et les secteurs d'activités professionnels d'exercices, des diplômes ou des certifications d'autres ministères ou de branches professionnelles peuvent être visés.

Accords européens ou internationaux (cadre 9)

Ne rien indiquer mais signaler si vous avez lu des choses particulières

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Sera complété par la DGESIP avec l'ensemble des arrêtés pour les différents établissements habilités ou accrédités pour délivrer la mention de LP concerné.

Références autres :

- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'informations :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de certification :

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

Historique :

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention. Pour ce faire une liste générique de lien web sera générée ; charge aux DSI des établissements d'assurer le renvoi sur les pages ad hoc de leurs sites web (à faire : AA + GR)

